

SEANCE DU 31 MARS 2016

L'an deux mille seize le trente et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Jean-Claude SAVIGNAC, Christopher BALDWIN, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Bernard MAGES, Boris CHRISMANT, Geneviève LEGRAND, Sandrine CROS, Aurélien GARRIGUES.

Convocation du 24 mars 2016.

Ordre du jour :

I-Vote du compte rendu de la séance du 25 février 2016 :

Mme ROUMIGUIERES est étonnée du coût de la tablette pour l'office de tourisme (2 000 €). En fait, il s'agit du budget réservé à la communication de l'office, plus la tablette.

Elle considère que le mot fleurissement est trop restrictif et qu'il conviendrait de le remplacer par le terme embellissement car cela ne concerne pas uniquement les fleurs. Le Conseil Municipal donne son accord à ces modifications.

Mme le Maire signale que la Commune de Saint Martin ne signera pas la convention pour la balayeuse.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

II-Vote des Comptes administratifs 2015 et des Comptes de gestion :

II-1-Compte administratif Budget principal :

Il fait apparaître :

*un déficit d'investissement de clôture de : 117 296,10 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 119 476,89 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2016.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Reçu en Préfecture le 12 avril 2016.

II-2-Compte administratif Assainissement :

Il fait apparaître :

*un excédent d'investissement de clôture de : 19 282,80 €

*un excédent d'exploitation de clôture de : 97 261,05 €

Restes à réaliser à reprendre au budget 2016 :

-en dépenses : 8 784 €

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Reçu en Préfecture le 15 avril 2016.

II-3-Compte administratif Chaufferie bois :

Il fait apparaitre :

*un excédent d'investissement de clôture de : 77 701,74 €

*un déficit d'exploitation de clôture de : 3 604,27 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2016.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Reçu en Préfecture le 14 avril 2016.

II-4-Compte administratif Zone d'activités :

Il fait apparaitre :

*un déficit d'investissement de clôture de : 1 695,21 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 1 728,59 €

Il n'y a pas de Restes à réaliser à reprendre au budget 2016.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Reçu en Préfecture le 13 avril 2016.

II-5-Compte administratif Lotissement La Mayounelle :

Il fait apparaitre :

*un excédent d'investissement de clôture de : 86 193,98 €

*un excédent de fonctionnement de clôture de : 96,54 €

Il n'y a pas de Restes de réaliser à reprendre au budget 2016.

M. FABRE fait voter le Compte administratif qui est adopté à la majorité des présents (Mme le Maire ne participe pas au vote).

Reçu en Préfecture le 14 avril 2016.

Les Comptes de gestion, établis par le Receveur Municipal, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

III-Vote des taux des 4 taxes directes locales (sous réserve) :

Nous avons 371 380 € de produits attendus à taux constants, soit une légère hausse par rapport à 2015.

Mme le Maire propose d'augmenter le taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) car en 2017 la Communauté de Communes va instaurer la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). La somme encaissée actuellement par la Commune sera gelée et la Communauté de Communes nous en reversera seulement une partie tous les ans. Il est à noter que le taux de FPU sera unique sur l'ensemble du territoire de la Communauté.

Mme le Maire a demandé l'avis de la trésorière de Saint Antonin afin de savoir s'il est possible d'augmenter le taux de la CFE sans toucher aux autres taxes. La trésorerie n'a pas encore donné de réponse, nous devons attendre pour voter les taux des 4 taxes directes locales.

M. HEBRARD désapprouve cette augmentation, les artisans et commerçants seront lésés. Mme IGLESIAS rappelle que toutes les communes ne bénéficient pas des mêmes services.

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes doit aussi reprendre la compétence tourisme, mais il n'est pas certain qu'elle reprenne toutes les charges (électricité, eau, téléphone...). Mme ROUMIGUIERES s'étonne que la Communauté ne prenne pas en charge les dépenses de téléphone, cela fait partie du budget communication de l'office de tourisme.

IV-Vote des Budgets primitifs 2016 (sous réserve) :

Les budgets seront votés ultérieurement car l'Etat ne nous a pas encore transmis le montant de dotation 2016.

Mme le Maire propose d'étudier les subventions qui pourront être accordées aux associations pour 2016.

L'association des Habitants du Hameau de Lez est probablement dissoute, il faudra demander confirmation à Mme LEGRAND.

Mme le Maire ne souhaite pas verser de subvention à l'association de chasse, nous leur avons demandé un service concernant les pigeons, ils ne sont pas intéressés. Une société doit nous établir un devis pour le piégeage des pigeons.

L'école organise un séjour découverte en 2016, elle sollicite une subvention de 500 € mais le budget prévisionnel présenté est erroné. Il est possible de verser une subvention de 300 €. Il faut aussi ajouter la subvention de 400 € qui a été accordée à l'APE (Association des Parents d'Elèves) pour le marché de Noël.

La subvention de la société de Pêche serait revue à la hausse, 300 € au lieu de 200 €, celle de la chorale serait baissée à 400 €. K'VALLON ne figure pas parmi les associations de la commune, elle est domiciliée sur Saint-André de Najac, elle ne bénéficierait plus de la subvention communale. Mme ROUMIGUIERES pense qu'il doit y avoir une erreur dans la domiciliation de l'association.

V-Délibérations pour demandes de subvention : toiture Foirail, aménagement escale guépienne, appartement de l'école :

Nous avons demandé au Conseil Départemental une subvention la plus élevée possible pour refaire les chéneaux du Foirail, coût des travaux : 10 700 € H.T.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette demande de subvention.

Délibération reçue à la Préfecture le 1^{er} avril 2016.

Nous avons déposé des projets dans le cadre du TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) dont l'aménagement de l'escale guépienne et de l'appartement de l'école. Nous devons maintenant solliciter les subventions. Le Conseil Municipal donne son accord.

VI-Questions diverses :

VI-1-Vente ESSENCIAGUA :

Maître REGA a établi un projet d'acte, la vente est prévue pour 68 527,58 € H.T. soit 82 233,10 € T.T.C. La signature de l'acte doit intervenir le 8 avril 2016. M. GAUTUN rachèterait le crédit bail du 3 février 2006 concernant la distillerie et le crédit bail du 28 septembre 2011 pour la parcelle F 1226.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour cette vente.

Délibération reçue à la Préfecture le 5 avril 2016.

VI-2-Régime indemnitaire :

M. CROS a changé de grade et a perdu le bénéfice de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) qui s'élevait à 1 904,40 € par an. En tant que technicien territorial, il peut bénéficier de la PSR (Prime de Service et de Rendement) pour un montant annuel de 1 910 €.

M. LAURENS perçoit l'IAT au coefficient 1, c'est-à-dire 39,67 € par mois. Il a des responsabilités importantes (assainissement et chaufferie bois), Mme le Maire propose de le passer au coefficient 2, il toucherait 79,34 € par mois. Mme ROUMIGUIERES estime que M. LAURENS mérite une augmentation de sa prime.

M. HEBRARD et Mme IGLESIAS s'abstiennent, le Conseil Municipal vote à la majorité ces modifications du régime indemnitaire.

Délibération reçue à la Préfecture le 9 avril 2016.

VI-3-Convention CITRUS :

L'association nous verse environ 14 000 € par an pour la location de l'escale guépienne. Le tarif est de 10 € la nuit par personne sauf pour le chantier international famille qui aura lieu début août, ce chantier n'étant pas subventionné, la Commune accorderait un tarif préférentiel de 5 € par personne. Fanny ERNOTTE a établi un projet de convention avec CITRUS pour l'année 2016.

Mme le Maire rappelle les dégradations qui ont eu lieu à l'escale, il s'agissait de jeunes placés par la Justice dans un centre à Dunkerque, ils effectuaient un stage chez CITRUS. Il y a eu un problème d'encadrement. Au départ, ils étaient 3 encadrants et 6 jeunes, mais en cours de route l'un des encadrants a dû repartir avec l'un des jeunes. 2 éducateurs et 5 jeunes sont arrivés à Laguépie, ces 2 éducateurs ont été dépassés, en général il faut 1 éducateur pour 2 jeunes. L'équipe d'encadrement a été remplacée, les 3 nouveaux éducateurs étaient plus fermes, les jeunes se sont bien comportés pendant le reste du séjour.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à ce que l'on reçoive des jeunes à problèmes. Mme le Maire signale que l'on ne sait jamais qui va louer l'escale. Les personnes qui ont loué le week-end dernier pour un anniversaire, ont consommé de l'alcool, elles auraient pu commettre des dégradations. D'ailleurs, le lendemain ces personnes ont insulté des pêcheurs alors qu'ils se promenaient le long de l'Aveyron.

M. HEBRARD rappelle que nous avons aussi des problèmes avec les individus qui logent aux Cauzeries.

VI-4-Groupement d'achat du SDE :

Nous devons passer avec Direct Energie au 1^{er} mai, à la place d'EDF. Mais nous ne savons pas exactement quels sont les tarifs qui seront appliqués. L'éclairage public sera moins cher mais l'électricité des bâtiments communaux risque d'être plus onéreuse. Nous avons des compteurs à 36 KVa, nous allons peut-être les garder chez EDF. Au Puech haut, nous avons le tarif Tempo qui n'est pas du tout intéressant, la salle n'est pas utilisée pendant les heures creuses.

Séance levée à 0 heure 17.